

Conseil Municipal

Ville de

Carbon-Blanc

PROCES-VERBAL

Séance du 04 MAI 2022
à 18 heures 30

à l'Hôtel de Ville

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de CARBON-BLANC, le **quatre mai deux mille vingt-deux à 18 heures 30**, sous la présidence de **Monsieur Patrick LABESSE**, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

- Patrick LABESSE, Maire
- Caroline THOMAS, Adjointe au Maire
- Jean-Luc LANCELEVÉE, Adjoint au Maire
- Elodie BOUDÉ, Adjointe au Maire
- Sylvain LAMY, Adjoint au Maire
- Alexia CORNARDEAU, Adjointe au Maire
- Jean-Luc PRIM, Adjoint au Maire
- Anne LE FRANC, Adjointe au Maire
- Bernard BELLOT, Conseiller Municipal Délégué
- Maïté PÉRAMATO, Conseillère Municipale
- Bertrand FOURRÉ, Conseiller Municipal
- Nathalie CAU, Conseillère Municipale Déléguée
- Raffi SOUKIASSIAN, Conseiller Municipal
- Carole HÉMOUS, Conseillère Municipale
- Nicolas PINEAU, Conseiller Municipal Délégué
- Serge LATHERRADE, Conseiller Municipal
- Chong YONG, Conseiller Municipal
- Arnaud COULET, Conseiller Municipal Délégué
- Amina GALAN, Conseillère Municipale Déléguée
- Laura GIRARD, Conseillère Municipale Déléguée
- Elizabeth REBOLLEDO, Conseillère Municipale
- Fatiha AKSAS, Conseillère Municipale
- Jean-Paul GRASSET, Conseiller Municipal
- Michelle CORNET, Conseillère Municipale
- Alain TURBY, Conseiller Municipal
- Guillaume FISCHER, Conseiller Municipal
- Yohann GIACOMETTI, Conseiller Municipal

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Nicolas PINEAU qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc LANCELEVÉE
- Nicolas DELAME qui a donné pouvoir à Madame Anne LE FRANC
- Cynthia PIQUET qui a donné pouvoir à Madame Michelle CORNET

ETAIT ABSENT :

- Chong YONG, Conseiller Municipal

Monsieur LABESSE ouvre la séance et propose Monsieur Bernard BELLOT comme Secrétaire, en vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

Avant de commencer les points à l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite présenter au Conseil Municipal et souhaiter la bienvenue à Madame Amandine MINETTE qui vient de prendre ses fonctions en tant que Chargée de Communication au sein de la collectivité.

SOMMAIRE

1. CREATION D'UNE COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE « DEPLACEMENTS ET MOBILITES ».....	4
2. CREATION D'UN POSTE DE CONTRACTUEL EN ACCROISSEMENT D'ACTIVITE SUR LE GRADE D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	5
3. PRESENTATION ET ECHANGES AUTOUR DU PROJET IMMOBILIER RUE EMILE COMBES ET RUE JEAN JAURES.....	5

1. CREATION D'UNE COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE « DEPLACEMENTS ET MOBILITES »

DELIBERATION N° 2022-36

Présenté en Commission Finances/Ressources/Suivi du contrat de co-développement du 22 mars 2022

Monsieur COULET rapporte qu'au vu des dispositions de l'article L.2143-2 du CGCT qui prévoient la possibilité pour le Conseil Municipal de créer des commissions consultatives sur différents sujets d'intérêt communal, qu'au vu des termes de l'article L.2143-2 du CGCT, ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil Municipal, notamment des représentants des associations locales.

Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Chaque comité est présidé par un ou plusieurs membres du Conseil Municipal, désignés par Monsieur le Maire.

Les comités peuvent être consultés par Monsieur le Maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité.

Le comité désigné « commission extra-municipale » pourra à tout moment faire appel à des experts pour participer au travail de réflexion.

Les propositions de la commission seront soumises au vote des conseillers municipaux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal la création d'une commission extramunicipale sur la thématique des « déplacements et mobilités ». Les objectifs de cette commission sont :

- le suivi du passage de la commune en zone 30
- la sécurité des déplacements sur l'ensemble du territoire pour tous les modes de déplacement et tout ce qui vise à l'amélioration de ceux-ci.

Il est proposé que cette commission soit composée de :

- 5 élus du Conseil Municipal (quatre élu(e)s de la majorité et un élu(e) de l'opposition)
- 7 citoyens titulaires et 7 citoyens suppléants de la commune, tirés au sort
- 2 représentants d'association

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- DECIDE de créer la commission extramunicipale « déplacements et mobilités
- FIXE la composition comme présentée ci-dessus
- PROCEDE à la désignation des 5 membres du Conseil Municipal qui intégreront ladite commission :
 - × Monsieur Patrick LABESSE
 - × Monsieur Arnaud COULET
 - × Monsieur Bertrand FOURRÉ
 - × Monsieur Raffi SOUKIASSIAN
 - × Monsieur Yohann GIACOMETTI

Monsieur TURBY indique que le groupe « Ensemble pour Carbon-Blanc » soutiendra cette délibération mais souhaiterait toutefois faire une remarque sur la possibilité d'élargir le champ des sujets concernant la question de la mobilité sur le territoire de Carbon-Blanc et non pas se restreindre uniquement aux points évoqués : le passage en zone 30 et la sécurité des déplacements sur l'ensemble du territoire pour tous les modes de déplacement.

Monsieur le Maire répond que c'est ainsi que la majorité envisageait d'aborder le périmètre de la sécurité et de la mobilité. La commission, lors de sa première réunion, définira clairement son périmètre d'intervention.

Monsieur le Maire procède au vote et le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, adopte la création de la commission extra-municipale « Déplacements et mobilités ».

2. CREATION D'UN POSTE DE CONTRACTUEL EN ACCROISSEMENT D'ACTIVITE SUR LE GRADE D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

DELIBERATION N° 2022-37

Madame CORNARDEAU explique que dans le cadre des activités du service multi-accueil, il est nécessaire de créer un poste contractuel d'accroissement d'activité d'Auxiliaire de Puériculture afin de pouvoir assurer un encadrement réglementaire dans l'attente de prochains recrutements de personnels diplômés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, autorise Monsieur le Maire à créer ce poste.

3. PRESENTATION ET ECHANGES AUTOUR DU PROJET IMMOBILIER RUE EMILE COMBES ET RUE JEAN JAURES

Monsieur le Maire rappelle le contexte en précisant que le Conseil Municipal se réunit ce jour pour évoquer le projet rue Emile Combes, suite à une pétition d'un certain nombre d'habitants de la commune.

Monsieur le Maire rappelle l'historique en précisant tout d'abord que fin 2020, il y a eu une négociation entre Nexity et les propriétaires de terrains rue Emile Combes qui a débouché sur l'acquisition de ceux-ci par Nexity. Puis, courant 2021, une première élaboration du projet est faite par Nexity, qui rencontre les riverains en limite de propriété de ce terrain.

Nexity rencontre donc la ville dans le cadre de l'acceptabilité du projet fin 2021, et une première discussion est engagée avec le promoteur pour une première modification du projet initial suite au recours d'un certain nombre de riverains.

La ville est saisie en janvier 2021 par les riverains pour une rencontre avec le promoteur et une présentation est organisée le 02 mars. Ce jour-là, une pétition de 260 riverains est déposée en main propre.

Monsieur le Maire ajoute que, parallèlement, la municipalité a ouvert une discussion avec Nexity et Bordeaux Métropole pour évoquer l'aménagement de la rue Emile Combes. Ceci a débouché sur l'élaboration d'un Projet Urbain Partenarial (PUP) visant à la prise en charge par l'aménageur de 90 % des frais des aménagements publics rendus nécessaires par l'opération.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LANCELEVEE qui présente le projet par une situation géographique en premier lieu puis indique que le projet a pour objet la construction d'un ensemble immobilier comprenant 2 bâtiments collectifs.

Monsieur LANCELEVEE informe que la réalisation du projet sera partagée entre un bâtiment collectif de logement social en R+2+Attique (issu des négociations riverains/ville/promoteur) de 33 logements et d'un bâtiment collectif de résidence multigénérationnel en R+3 de 94 logements. Soit un total de 127 logements.

Monsieur LANCELEVEE informe également que le projet est édifié sur un terrain privé d'une superficie totale de 7608,00 m² et qu'à ce jour, c'est un terrain vide de toute construction, les constructions environnantes sont constituées de maisons individuelles et des petits collectifs. En ce qui concerne la végétation existante, le terrain est largement occupé par de la prairie, mais il existe un arbre remarquable qui sera conservé.

Monsieur LANCELEVEE précise que l'accès au terrain se fait par la rue Émile Combes. La voie sera totalement requalifiée par Bordeaux Métropole dans le cadre d'un PUP (Projet Urbain Partenarial) passé entre Bordeaux Métropole et le promoteur, à hauteur de 90% de participation (Nexity). Il s'agit d'une voie en impasse à double sens.

En ce qui concerne le stationnement, Monsieur LANCELEVEE précise qu'afin de limiter l'impact du parking sur le projet, la majorité des places de parking seront en sous-sol. 115 places de stationnement seront réalisées dont 81 en sous-sol et 34 en aérien. De plus, 6 places aériennes seront positionnées à l'extérieur de la résidence sur l'emprise de la parcelle pour permettre le stationnement de visiteurs.

Monsieur LANCELEVEE ajoute que pour atténuer les vis à vis au rez-de-chaussée, il est prévu de planter des massifs d'arbustes. L'intention est de créer tout au long des façades des massifs au port libre, rustique, qui se développent rapidement et nécessitent peu d'interventions après la plantation. Le long de la limite Sud et Ouest, une haie d'arbustes comestibles : framboisier, groseillier, murier...

Monsieur LANCELEVEE précise qu'il est prévu de planter des arbres à grand développement (tilleul, érable, champêtre, frêne et chêne vert) et informe que les tilleuls et les frênes, avec leur houppier large et étalé, seront plantés à l'Est côté rue Émile Combes et au Sud. Monsieur LANCELEVEE rajoute que les arbres à petit développement à fruits et à fleurs (4 à 8 m de hauteur à l'âge adulte) seront également plantés dans les espaces collectifs et privés. Différents arbres à fleurs et arbres fruitiers seront également plantés.

Monsieur LANCELEVEE attire l'attention sur la préservation des espaces de respiration et naturels dans cet ensemble.

Monsieur LANCELEVEE explique qu'il est composé de T1 : 35m² minimum, T2 : 47m² minimum, T3 : 66m² minimum, T4 : 85m² minimum, T5 : 93m² minimum, sur la partie sociale.

Monsieur LANCELEVEE précise, pour la résidence multigénérationnelle, que ce sont des appartements (du T1 au T3) non meublés, dont certains sont adaptés pour les personnes en situation de perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap. Les espaces résidentiels seront partagés (espaces animations jardins partagés, etc.) avec un local destiné aux prestataires extérieurs (associations locales ou autre) ainsi que des animations pour la résidence multigénérationnelle à travers un projet de vie sociale rassemblant les trois générations présentes dans la résidence, elle-même ouverte sur son quartier et sur la ville.

Monsieur LANCELEVEE explique que pour que ce projet soit possible se pose la question de la requalification de la voirie de la rue Emile Combes mais également de la rue Jean Jaurès compte-tenu de l'apport de véhicules sur cette voirie.

Monsieur LANCELEVEE expose l'aménagement retenu pour la rue Emile Combes : il indique que le choix qui a été fait est que cette voie ne soit pas traversante pour ne pas créer un axe de délestage avec une double circulation et une raquette de contournement sur le Nord.

Monsieur LANCELEVEE précise que des places de stationnement seront créées à l'entrée de la rue Emile Combes ainsi qu'un certain nombre d'aménagements pour que cette voie soit le plus apaisée possible.

Monsieur LANCELEVEE rappelle qu'il s'agit de créer une voie de desserte et non une voie de circulation traversante. Il précise qu'en créant cette voie, le réseau d'évacuation des eaux usées, qui n'existe pas aujourd'hui, sera créé.

Monsieur LANCELEVEE rajoute que dans le prolongement de cette voie Émile Combes sera créé une voie douce le long du bassin Favols qui permettra, à terme, de connecter la partie Nord du domaine des Roches à la piste cyclable.

Monsieur LANCELEVEE évoque ensuite l'avant-projet de l'aménagement de la rue Jean Jaurès qui passera, en partie, à sens unique. La partie entre Émile Combes et Victor Hugo restera à double sens pour permettre le dégagement notamment de la circulation de Favols et la partie entre la rue Gallieni et la rue Ludovic Bourdieu restera également à double sens.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur GRASSET se réjouit de la tenue de cette séance car elle correspond à une promesse de campagne. Toutefois, il indique que cette réunion est faite pour discuter et que ce n'est pas le rôle d'un Conseil Municipal. Monsieur GRASSET précise que le rôle du Conseil Municipal, depuis une loi de 1884, est de prendre des décisions concernant la vie de la commune par le biais de délibérations. Il précise qu'aujourd'hui, cette réunion a pour but de réfléchir ensemble mais pas de prendre une décision.

Monsieur GRASSET se dit satisfait que la majorité ait pris la décision de donner lieu à un débat suite à une pétition de plus de 100 signatures mais qu'un Conseil Municipal n'est pas la meilleure instance possible car seuls les élus peuvent s'exprimer, le public ne peut pas participer.

Monsieur GRASSET indique que si la majorité tient promesse de campagne pour ce débat sur le projet de la rue Émile Combes, ce n'est pas le cas pour la place Vialolle. Il rappelle que l'aménagement de ce site a donné lieu à une pétition de plus de 300 signatures. Une réunion publique a été organisée mais pas de débat. Monsieur GRASSET ajoute que la gestion différente de ces deux dossiers est surprenante.

Monsieur le Maire rappelle que les débats en Conseil Municipal ne sont pas interdits et souhaite ajouter qu'en ce qui concerne la place Vialolle, le projet n'est qu'à la phase de déclassement. Monsieur le Maire indique qu'il ne semblait pas opportun donc d'organiser dans l'immédiateté un débat en Conseil Municipal. Monsieur le maire précise que la municipalité a bien reçu la pétition mais qu'elle se réserve la possibilité d'organiser un calendrier dans l'ordre ou la majorité le définira en fonction de l'évolution du projet.

Monsieur TURBY indique qu'il distribue, à l'ensemble du Conseil Municipal mais également au public présent, un document qui va lui servir de support à son intervention lors de cette séance. Il explique que ce projet représente 94 logements pour une résidence intergénérationnelle et 33 logements sociaux pour un total de 127 logements sur 8000 m² soit un logement pour 63 m² de terrain. Monsieur TURBY ajoute que le projet prévoit une sortie sur la rue Émile Combes qui, à l'heure actuelle, est utilisé par 5 foyers. Ce qui augmente sa fréquentation de 60 fois plus.

Monsieur TURBY interpelle Monsieur le Maire en tant que Vice-Président de la gestion des déchets à la Métropole sur la problématique de gestion des ordures ménagères lorsqu'un quartier augmente considérablement sa population car cela induit forcément des conflits d'usage.

Monsieur TURBY poursuit en évoquant la problématique de l'imperméabilisation du sol avec notamment l'écoulement des eaux pluviales et usées avec un réseau inexistant à l'heure d'aujourd'hui.

Monsieur TURBY indique qu'un certain nombre de riverains, à tort ou à raison, n'ont pas été concertés sur ce projet. Selon lui, il y a donc un problème de périmètre sur lequel les riverains ont été interrogés par le promoteur.

Monsieur TURBY souhaite mettre en exergue la place de la concertation et de la gestion d'un projet au niveau municipal en rappelant l'historique d'un projet sous le mandat précédent : le projet des Roches. Monsieur TURBY indique que le projet initial faisait état de 450 logements et qu'après négociations auprès du promoteur, la municipalité avait obtenu finalement un total de 147 logements sur 45 000 m² (soit un logement pour 306 m² de terrain), 51 logements sociaux avec 26 en accession sociale, une valorisation du site par un parc de plus de 13 000 m² ouvert au public et entretenu par l'opérateur, un projet d'intérêt général par une maison de répit et enfin, deux accès sur la rue Jean Jaurès afin de répartir le flux de circulation.

Monsieur TURBY rappelle que le rôle d'un élu n'est pas de bloquer complètement un projet mais bien de définir ce qui est tolérable, acceptable et surtout soutenable par l'ensemble des riverains. Monsieur TURBY précise que lorsque l'on parle de soutenabilité, on parle d'équipements publics et c'est pourquoi la municipalité de l'époque avait négocié un démarrage de chantier pas avant 2020 afin d'inviter d'initier le chantier des écoles pour pouvoir accueillir cette nouvelle population. Par cet exemple, Monsieur TURBY souhaite démontrer qu'il est possible d'avoir un urbanisme négocié et de discuter avec un opérateur.

Monsieur TURBY souhaite également alerter sur le stationnement en revenant sur les 115 places de parking évoquées précédemment pour 127 logements, c'est à dire moins d'une place de parking par logement. Selon lui, des problèmes de voisinage se profilent avec un flux de véhicules trop important dans le secteur.

En conclusion, Monsieur TURBY indique que ce projet représente une densification trop forte dans un tissu pavillonnaire (5 logements aujourd'hui, 132 demain), de 250 habitants supplémentaires dans une rue où vivent aujourd'hui 20 carbonblonnais, une voirie inadaptée à un flux de véhicules aussi important, une seule sortie possible uniquement sur la rue Émile Combes, un maintien des espaces verts dommageable, une gestion des réseaux d'eaux et des ordures ménagères inquiétante sur des axes déjà saturés.

Monsieur TURBY fait part de nombreuses inquiétudes et de la réserve émises par le groupe « Ensemble pour Carbon Blanc » sur ce projet.

Monsieur le Maire souhaite avant tout indiquer que ce projet Émile Combes se situe sur un terrain privé, contrairement à d'autres projets évoqués par Monsieur TURBY.

Monsieur le Maire rappelle que si ce projet voit le jour c'est parce qu'un propriétaire a vendu son terrain à un promoteur.

Monsieur le Maire précise également que la Métropole est en déficit de logements et que Madame la Préfète a rappelé à l'ensemble des maires de cette Métropole l'obligation de proposer des logements, ce qui passe aussi par des programmes comme celui-ci sur notre commune.

Monsieur le Maire rappelle qu'une négociation a déjà été effectuée avec le constructeur par rapport au projet initial et que d'autres seront faites.

Monsieur le Maire ajoute en ce qui concerne la gestion des ordures ménagères, une raquette de retournement a déjà été prévue pour éviter tout conflit d'usage et que l'ensemble des ordures ménagères, celles de la résidence et celle des habitations existantes, puissent être collectées tout à fait normalement dans les règles de l'art.

Monsieur le Maire revient sur la gestion des réseaux d'eaux en indiquant que l'instruction du permis se fera par Bordeaux Métropole qui ne manquera pas de vérifier et mettre en conformité le diamètre nécessaire à la hauteur du projet.

Monsieur le Maire indique ne pas être inquiet quant à la cohérence du stationnement car Nexity à l'expérience des résidences intergénérationnelles et la programmation prévoit 1,36 place par logement social et 0,75 place par logement intergénérationnel. Ce qui correspond aux différents projets que Nexity a géré jusqu'à maintenant.

Monsieur TURBY confirme que lorsque c'est la ville qui vend un terrain, elle a plus la capacité effectivement à imposer ce qu'elle souhaite que lorsque c'est un propriétaire privé.

Monsieur TURBY ajoute qu'il craint que la raquette de retournement prévue pour le ramassage des ordures ménagères soit utilisée comme stationnement supplémentaire de la résidence.

Monsieur TURBY rajoute que, de par son expérience, les promoteurs indiquent toujours savoir gérer le stationnement de leur résidence. Ce qui n'est pas toujours la réalité une fois la construction livrée. Il insiste sur le fait que 0,75 place de parking par logement à Carbon blanc est une hérésie.

Monsieur TURBY insiste sur les craintes du groupe ensemble pour Carbon blanc sur les conflits d'usage qui pourrait engendrer demain des conflits de voisinage.

Monsieur GRASSET souhaite rajouter que la circulation de la rue Jean Jaurès est dangereuse. Il ajoute qu'une solution, notamment évoquée en commission urbanisme, serait de mettre cette voie en sens unique. Toutefois, Monsieur GRASSET indique qu'il n'y a pas à proximité de cette rue Jean Jaurès d'axes routiers susceptibles d'absorber une circulation importante.

Monsieur GRASSET explique qu'il y a un autre souci au niveau du carrefour entre la rue Jean Jaurès et la rue Émile Combes : on manque déjà de visibilité et le flux plus dense de véhicules va rendre encore plus dangereux ce carrefour.

Monsieur LANCELEVEE rappelle que le projet est au stade d'avant-projet et qu'il y a encore la place à la discussion, notamment dans le cadre de la commission extra-municipale.

Monsieur LANCELEVEE précise que les riverains de la rue Jean Jaurès plébiscitent la mise à sens unique. Il ajoute que les axes adjacents ne sont pas des ruelles et que ce sont plutôt des voies bien dimensionnées pour permettre une circulation à 30 km/h.

Monsieur LANCELEVEE indique faire confiance à Bordeaux Métropole qui étudiera bien évidemment cette question et la municipalité sera vigilante à la sécurité sur le projet définitif.

Monsieur LANCELEVEE indique que la comparaison de la résidence des roches avec ce projet n'est pas à prendre en compte car le dimensionnement n'est pas le même (147 pour les Roches, 127 pour Émile Combes) et le stationnement à la résidence des Roches n'est pas en souterrain.

Monsieur TURBY indique qu'il serait nécessaire de revoir à nouveau le projet dans son ensemble avec le constructeur pour diminuer le nombre de logements afin que ce projet corresponde plus au tissu qui s'y trouve à l'heure actuelle sans forcément aller vers du pavillonnaire car monsieur TURBY confirme ce besoin de logements sur la Métropole. Toutefois, il indique que Carbon-Blanc c'est 2 500 habitants au km² et que d'autres communes peuvent davantage accueillir des projets de la taille de celui de la rue Émile Combes.

Monsieur GIACOMETTI indique trouver que ce projet porte atteinte au patrimoine naturel malgré les plantations prévues. Il indique une atteinte également à l'aspect ville-jardin de Carbon-Blanc qui va séparer davantage l'Est et l'Ouest de la commune, déjà dense.

Monsieur GIACOMETTI s'inquiète de la densité de la circulation qui compromet l'aspect sécuritaire.

Monsieur GIACOMETTI rajoute que l'installation du tout à l'égout dans la voie Émile Combes va contraindre les riverains actuels à payer leur raccordement à ce réseau.

Monsieur GIACOMETTI questionne sur l'existence ou la prévision d'une étude de la circulation sur la rue Jean Jaurès avant la mise à sens unique.

Monsieur le Maire répond sur la question du raccordement au tout à l'égout des riverains habitants déjà rue Émile Combes en indiquant que ce sont des éléments déjà évoqués avec Nexity et que des décisions ont été prises.

Monsieur TURBY pose la question aux membres de l'Assemblée s'ils approuvent ce projet en l'état.

Monsieur le Maire indique que ce n'est pas la question aujourd'hui mais que c'est une présentation d'un projet en cours, sur un terrain privé, et que les élus y travaillent pour que cela soit un projet le plus acceptable possible en respectant les règles fixées.

Monsieur GIACOMETTI souhaite revenir sur le plan de la rue Émile Combes afin que soit remontré où se situe la raquette de retournement pour les ordures ménagères.

Monsieur le Maire précise que la question de cette raquette a été étudiée par Bordeaux Métropole et qu'elle est réglementaire pour permettre aux grosses BOM (bennes à ordures ménagères) de se retourner.

Monsieur LANCELEVEE précise que la rue Émile Combes étant en impasse, personne n'a d'intérêt à emprunter la partie Nord de cette voie.

Monsieur GIACOMETTI indique que sur le plan de l'avant-projet affiché ce soir la voie est d'une largeur de 4 mètres, ce qui ne permet pas le croisement de deux véhicules.

Monsieur le Maire propose à Monsieur GIACOMETTI de lui faire passer le plan qui lui permettra de mieux visualiser les zones de rencontre et les détails du projet.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres de leur attention et lève la séance à 19H59.